Règlement Intérieur
1er Blitz de Noel de Meaux
20 décembre 2019 à 21h

Article 1 : Organisation

Le Club d'Echecs la Tour Noire de Meaux (M77004) représenté par le président, Gil MOREIRA, organise le 1er Blitz de Noël de Meaux, le vendredi 20 décembre 2019 à 21h, 20 place Jean Bureau à 77000 MEAUX.

Article 2 : Homologations et Appariements

Le 1er Blitz de Noel de Meaux est homologué FIDE sous le numéro 50560, se jouant sur 7 rondes.
Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.6) se font au système suisse intégral.
Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.
L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 5 minutes + 2 secondes / coup.

Article 4 : Inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours.
L'inscription est de 5€ pour tous les participants.

Article 5 : Horaires des rondes

Accueil des extérieurs : à partir de 20h15
Ronde 1 : 21h00 'précises
Ronde 2 : 21h15
Ronde 3 : 21h30
Ronde 4 : 21h45
Ronde 5 : 22h00
Ronde 6 : 22h15
Ronde 7 : 22h30

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance.

La liste définitive des Prix sera affichée dans la salle avant la fin de la ronde 3.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE – D53122 – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Commission d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.
Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 10 minutes après le début de la ronde.
Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 12

L'inscription au « R.A.R. des Samedis » implique l'acceptation :

- du Règlement Intérieur
- de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur	L'arbitre
Gil MOREIRA La tour Noire de Meaux	Vincent LEITIENNE D53122